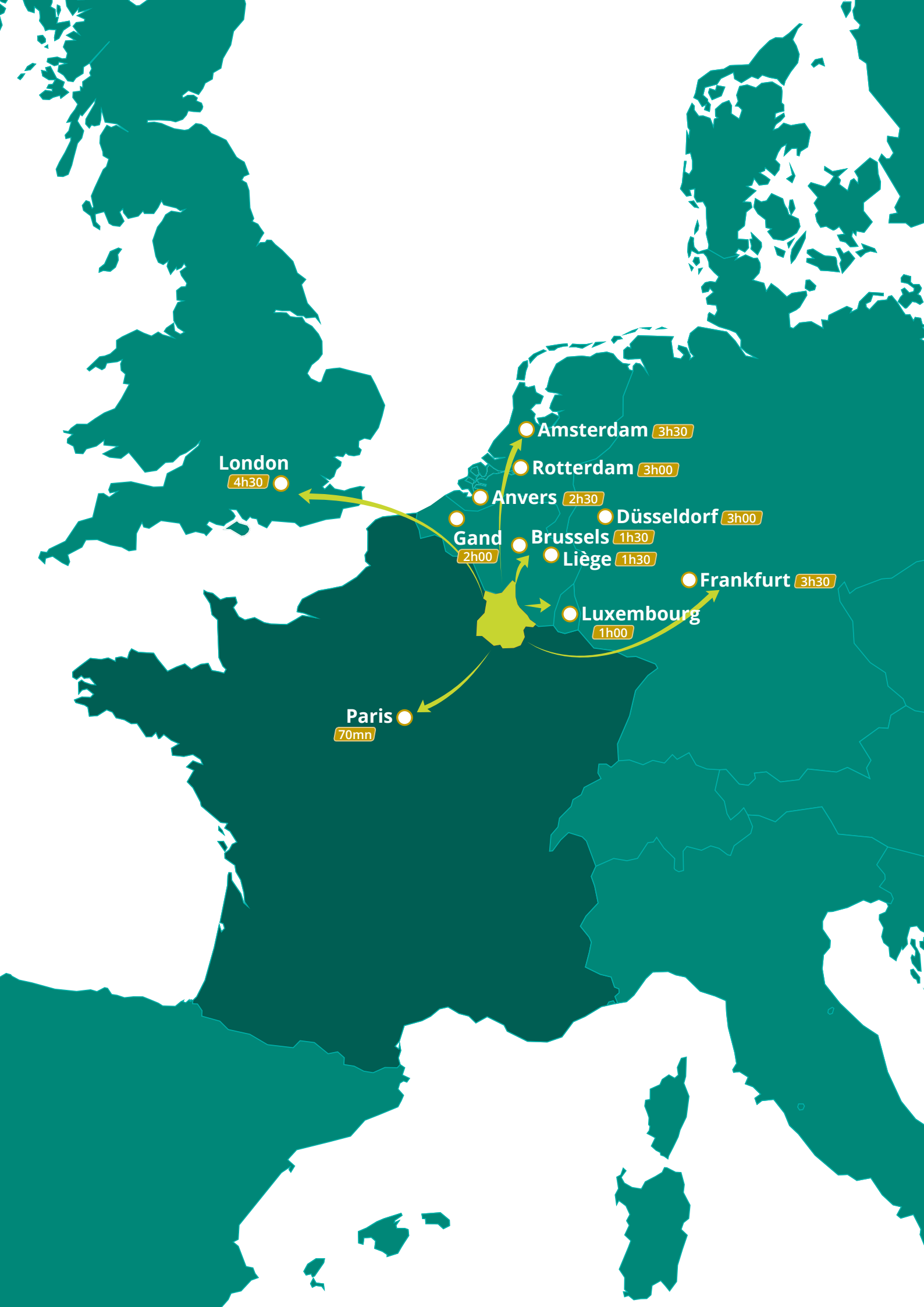


LES ARDENNES

POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE





London
4h30

Amsterdam 3h30

Rotterdam 3h00

Anvers 2h30

Düsseldorf 3h00

Gand
2h00

Brussels 1h30

Liège 1h30

Frankfurt 3h30

Luxembourg
1h00

Paris
70mn

LE POSITIONNEMENT EUROPÉEN DES ARDENNES ET LEURS INFRASTRUCTURES

Le département des Ardennes, qui a une inscription ancienne dans les contacts transfrontaliers du fait de ses 150 km de frontière commune avec la Belgique, a l'ambition de devenir une plateforme multimodale transfrontalière de première importance pour la région Grand Est et l'Est parisien au regard de la présence d'infrastructures significatives :

- **l'autoroute A34/A304 Reims-Charleville-Charleroi**, qui a vocation à représenter un nouveau tronçon plus court et gratuit sur l'axe Rotterdam – Marseille via la Route Européenne E420 Nivelles (au sud de Bruxelles)-Reims et à capter ainsi une partie du trafic économique des axes saturés A1 Lille / Paris et A31 Luxembourg / Metz. Elle permet également l'amélioration d'un tronçon de la Route Européenne E44 Le Havre-Luxembourg-Giessen.
- **le TGV-Est** (Paris – Charleville /Sedan) renforcé par la possible reconnexion au réseau ferré belge via la réouverture de la ligne Givet-Dinant. Les Ardennes sont également traversées par la ligne ferroviaire Calais-Metz, sur l'un des principaux couloirs transeuropéens de fret ferroviaire reliant la Grande-Bretagne à l'Europe Centrale.
- **le Port fluvial de Givet** sur la Meuse, relié à grand gabarit (1 350 t) aux ports de la Mer du Nord.
- **l'Aérodrome des Ardennes - Étienne Riché**, en cours de partenariat avec l'aéroport de Bruxelles-Sud/Charleroi.

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Le Conseil départemental des Ardennes mène une politique offensive en matière de partenariat transfrontalier. La volonté du Département, membre du Comité de Suivi du **Programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen**, s'est aussi traduite par l'adhésion récente des Ardennes à **la Grande Région** (en tant que membre observateur), à la **Mission Opérationnelle Transfrontalière** et au **Bureau Europe Grand Est** à Bruxelles.

La collectivité départementale participe également à la **Task-Force du projet Essaimage**, mis en place par le Bureau Economique de la Province de Namur, démarche de prospective territoriale de l'Entre-Sambre-et-Meuse, territoire faisant également partie de la frange frontalière Wallonie – Grand Est. S'y ajoutent l'appartenance, depuis sa création, au **GEIE « Destination Ardenne »**, sa participation au groupe de travail Europe et Coopération transfrontalière de l'Assemblée des Départements de France ainsi que les coopérations en cours de négociation avec les autorités régionales et provinciales wallonnes. Elle soutient également le GEIE «Albatros», seule structure transfrontalière consacrée aux personnes handicapées.

UN DÉPARTEMENT PILOTE EN MATIÈRE TRANSFRONTALIÈRE

Depuis l'application de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Conseils départementaux sont compétents dans le développement des territoires et des infrastructures.

Compte tenu du positionnement privilégié de son territoire et de sa volonté européenne affichée, la collectivité départementale déploie sa politique transfrontalière autour de deux objectifs : **l'attractivité des Ardennes** et **la solidarité territoriale** de part et d'autre de la frontière.

LE PACTE ARDENNES

Signé le 15 mars 2019 entre l'État et les forces vives ardennaises, dont le Conseil départemental des Ardennes, ce plan d'actions spécifique a pour ambition de « faire des Ardennes un département d'avenir ».

En concertation avec les collectivités partenaires et les acteurs socio-économiques du département, cette démarche a permis de définir des projets opérationnels structurants pour le territoire, réalistes et soutenables au regard des capacités d'intervention des financeurs.

Parmi les fiches actions retenues à ce jour, 4 ont une envergure transfrontalière :

- Développer une offre de service de transport public ferroviaire entre Namur et Reims via Givet et Dinant ;
- Améliorer la connexion en transports publics depuis les Ardennes vers la Belgique et le Luxembourg – Etude d'état des lieux des besoins de déplacements transfrontaliers et étude de scénarios de services de transports publics multimodaux;
- Accueillir des internes de médecine belges dans les Ardennes en vue de favoriser leur installation sur ce territoire à l'issue de leur formation ;
- Ouvrir d'un point d'information transfrontalier.



SOMMAIRE



P.9 TRANSPORTS ET CONNEXIONS DANS LES ARDENNES

VOLET ROUTIER

VOLET FERROVIAIRE

VOLET FLUVIAL

VOLET AÉRIEN

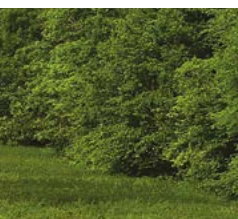


P.13 SANTÉ ET SOCIAL

L'OBSERVATOIRE FRANCO-BELGE DE LA SANTÉ - OFBS

LA ZONE ORGANISÉE D'ACCÈS AUX SOINS
TRANSFRONTALIERS (ZOAST) « ARDENNES »

LE GEIE ALBATROS



P.16 TOURISME

PRÉSENTATION

CONTEXTE

PROSPECTIVE



P.20 LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

BUREAU EUROPE GRAND EST DE BRUXELLES

INTERREG V FRANCE-WALLONIE-VLAANDERNEN

LA GRANDE RÉGION

LE PROJET ESSAIMAGE

LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT)



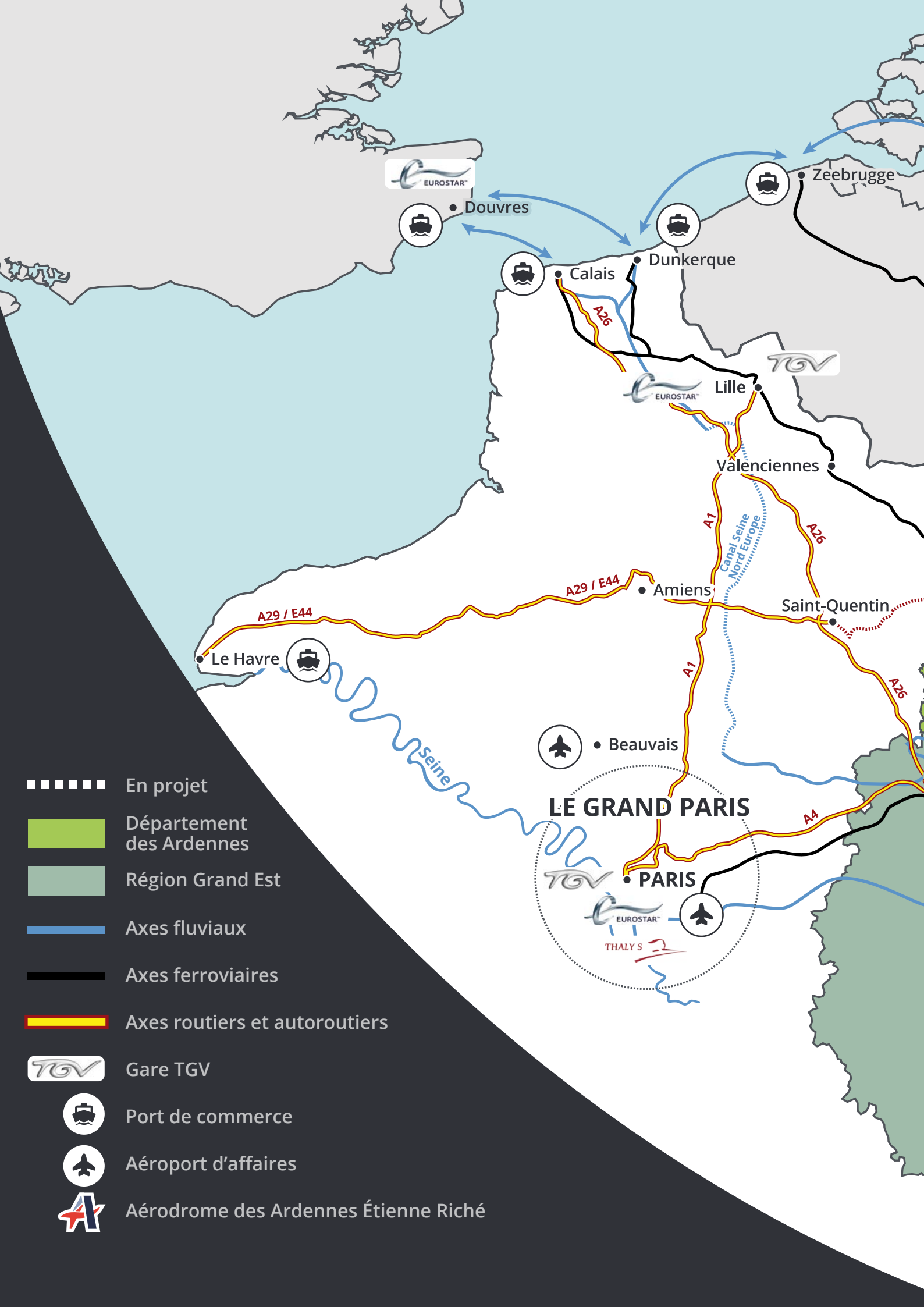
P.26 AUTRES POLITIQUES TRANSFRONTALIÈRES

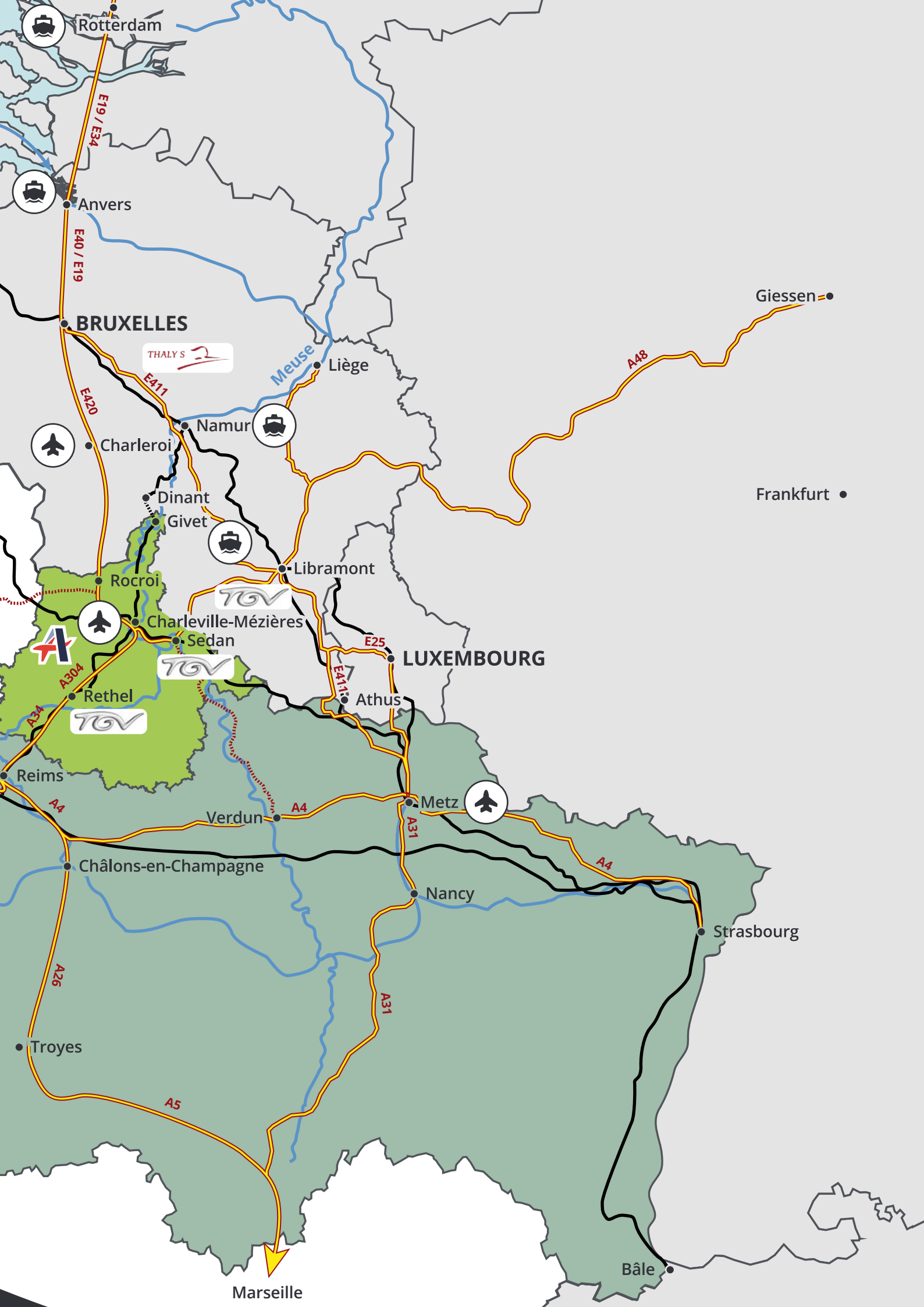
LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
ARDENNAISE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

L'EMPLOI







TRANSPORTS ET CONNEXIONS DANS LES ARDENNES

1. VOLET ROUTIER

PRÉSENTATION

Grâce au classement de la liaison Charleroi-Charleville-Mézières au réseau routier trans-européen par le Conseil des Communautés européennes en 1996, le prolongement de l'autoroute A34 vers la Belgique, dénommé A304, a fait partie des grandes opérations arrêtées par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 6 mars 2005. Cet axe relie Charleville-Mézières à Rocroi pour reprendre la 2x2 voies existante jusqu'à la frontière belge. Il fait partie de la route européenne E420, qui relie Reims à Bruxelles. Le projet se prolonge en Belgique, où cette route prend son appellation d'E420, sous l'égide de la SOFICO (société de financement et de gestion des infrastructures de transports, émanation de la Région Wallonne financée par un grand emprunt auprès de l'Union Européenne).

L'A304 a représenté un investissement de 463 millions €, financés par l'Etat, la Région et le Département. Sur cette opération, près de 101 millions € auront été investis par le Conseil départemental, soit 77,2 millions € pour l'A304, 30 millions € pour le barreau de raccordement (qui constitue le contournement ouest de Charleville-Mézières) et 2 millions € pour la connexion à la frontière belge.

Au titre du Budget Primitif 2019, le Conseil départemental des Ardennes a voté des crédits de paiement de 2 767 165 € pour l'A304, de 211 554 € pour le barreau de raccordement et de 900 000 € pour la liaison avec la Belgique.

L'ensemble A304 / E420 a vocation à représenter un nouveau tronçon plus court et gratuit (car non concédé) sur l'axe Rotterdam – Marseille et à capter ainsi une partie du trafic économique des axes saturés A1 Lille / Paris et A31 Luxembourg / Metz. Cette infrastructure moderne permet au territoire ardennais de se rapprocher de l'Europe du Nord et de ses grands bassins d'activités et d'accéder à une zone de 120 millions d'habitants avec un pouvoir d'achat parmi les plus élevés du monde, à moins d'une demi-journée de route.

Inauguré fin juillet 2018 sur sa partie française, cet axe sera ouvert en septembre 2019 côté belge avec le raccordement, à la frontière, entre les deux autoroutes.

www.sofico.org

L'A304 à hauteur de l'échangeur du Piquet

CONTEXTE

L'ensemble du territoire franco-belge qui sera traversé par le nouvel axe E420/A304 connaît des difficultés récurrentes depuis de nombreuses années en matière de chômage et de perte de population.

La localisation de cet espace commun au sein d'un bassin de population dense et à haut pouvoir d'achat permet d'envisager son redéveloppement sur le plan économique et touristique, avec l'objectif de mieux le faire connaître et de lui donner une nouvelle image afin de retenir et d'attirer entreprises et population.

Au-delà de la simple communication institutionnelle, l'ouverture de ce nouvel axe revêt donc un aspect clairement affiché de développement territorial.

Travaux de raccordement à la frontière



PROSPECTIVE

Pour l'inauguration du raccordement avec la Belgique, une présence significative est attendue, compte tenu de la rareté de l'aspect transfrontalier sur ce type d'infrastructures.

Au niveau du territoire impacté, cet équipement devrait permettre de lui donner une nouvelle attractivité et des démarches sont en cours, avec la Région Grand-Est et la Wallonie (ainsi que les Provinces belges concernées).

Au-delà de cette inauguration, il convient de rappeler que de l'échangeur du Piquet jusqu'à Sedan, la route A304/A03 fait partie du tracé de la route européenne E44 qui relie Le Havre, au réseau autoroutier allemand et centre-européen, via Luxembourg et Giessen (Allemagne).

A ce jour, sur cet axe qui relie le Port du Havre aux ports intérieurs rhénans (axe de circulation en plein développement avec la « nouvelle route de la soie » ferroviaire), il manque moins de 100 km à 2x2 voies sur près de 800 km, soit le tronçon entre Saint-Quentin et l'échangeur du Piquet (08), le contournement d'Hirson (02) étant déjà réalisé.

Cet aménagement est également demandé par le Conseil départemental de l'Aisne, dans le cadre des 25 propositions adressées en juillet 2017 au Chef de l'Etat (désenclavement de la Thiérache par la modernisation de la RD 1043).

Enfin dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, la Région Grand Est a inscrit l'axe Verdun (A4)-Sedan parmi les itinéraires d'intérêt régionaux à améliorer, en articulation avec les itinéraires transfrontaliers interrégionaux traversant les Ardennes.

2. VOLET FERROVIAIRE

PRÉSENTATION

La circulation ferroviaire sur la voie Givet - Dinant a été interrompue par la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) à la fin des années 1980. Le tronçon concerné mesure 21 km dont 19 en Belgique. Le rétablissement de cette ligne pour un trafic voyageurs est une demande constante des élus locaux, encore récemment ravivée par la modernisation en cours de la ligne Charleville - Givet, menée dans le cadre du précédent et du présent Contrat de Plan Etat-Région.

Au titre du Budget Primitif 2019, le Conseil départemental des Ardennes a voté un crédit de paiement de 1 237 356 € pour cette opération.

Ce projet est porteur de désenclavement pour les Ardennes, en créant une continuité de Reims à Namur, avec des débouchés vers Charleroi, Liège et Bruxelles pour les villes françaises, vers Metz/Nancy et Strasbourg, voire Paris, pour les villes belges.

Il offre la possibilité de restaurer des flux traversants dans une des zones les plus économiquement déprimées de France. A une échelle transfrontalière, il constitue un chaînon manquant entre Paris, Bruxelles et les grandes villes wallonnes, par un nouveau corridor de transports en commun Reims - Charleville - Namur.

Actuellement, et en dépit de leur relation étroite, Givet et Dinant ne sont plus reliées que par des bus, et la dynamique de développement commune, ainsi que les partenariats déjà existants sur le plan de la santé (notamment dans le domaine hospitalier) ne peuvent être que freinés par la coupure ferroviaire. Ce phénomène affecte jusqu'à Charleville, dont l'irrigation ferroviaire sera toujours insuffisante tant qu'elle constituera un quasi terminus, et dont la reconversion industrielle, de ce fait, n'a jamais pu aboutir.

CONTEXTE

De 2004 à 2009, des démarches ont été conduites en France et en Wallonie pour examiner les possibilités de réouverture de la ligne. Plusieurs scénarios de trafics envisageables ainsi que les coûts d'investissement et d'exploitation de l'infrastructure ont été étudiés. Le scénario de base visait le prolongement jusqu'à Dinant des 13 A/R quotidiens par jour entre Charleville et Givet.

En juin 2019, le Ministre Fédéral belge des transports a indiqué que : « Conformément à la déclaration d'intention entre les gouvernements français et belge relative au renforcement de la coopération dans le domaine ferroviaire, la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Dinant-Givet est envisagée afin de redynamiser la région située entre Charleville-Mézières et Namur ».

Une nouvelle étude va donc être lancée, intégrant intégrera Givet-Dinant dans le cadre plus large d'une liaison Reims-Charleville-Givet-Dinant-Bruxelles. Elle comprendra une analyse de potentiel, une étude de faisabilité opérationnelle, d'intégration des plans de transport respectifs (France/Belgique) et des études techniques et financières.

Ce projet est inscrit dans le Pacte Stratégique Ardennes 2022, plan d'action lancé par l'Etat en faveur des territoires ruraux fragilisés en concertation avec les élus et la société civile. Son objectif est de donner un coup d'accélérateur à son développement, en sachant que le Département est l'un des 3 seuls territoires français à en bénéficier.

PROSPECTIVE

La relance d'une dynamique positive sur la vallée de la Meuse, en diversifiant les flux économiques entre Paris, Bruxelles et les grandes villes wallonnes, par un nouveau corridor Reims - Charleville - Namur redonne donc tout son sens au chaînon manquant Givet - Dinant. Dans cette perspective, un dialogue transfrontalier actualisé pourra s'appuyer sur un certain nombre d'arguments dont :

- les projets en cours sur la frontière avec les Hauts-de-France qui incluent la liaison Mons - Valenciennes pour laquelle l'investissement requis est en majeure partie français. Le projet Givet - Dinant permettrait à cet égard un rééquilibrage entre les deux pays comme entre les deux régions ;
- de même, la frontière avec les Hauts-de-France est aujourd'hui le principal cadre de coopération avec la Belgique, et l'attention doit aussi être portée sur les

180 km de frontière franco-belge du Grand Est et les projets qui la concernent. Sans connexion au niveau de Givet - Dinant, **250 km séparent le tripoint France-Belgique-Luxembourg** (qui est aussi le point d'entrée ferroviaire Mont-Saint-Martin - Athus en Belgique) **du prochain point d'entrée ferroviaire, près de Maubeuge**, éloignement excessif pour garantir la robustesse du système d'après la direction de SNCF Réseau dans le Grand Est.

Il est à noter également une demande forte de remise en service de la liaison directe voyageurs entre Charleville-Mézières et Luxembourg via Longwy, en moins de 2 heures, qui ne nécessite pas de travaux d'infrastructure avec le soutien des collectivités meusiennes. Une réflexion pourrait enfin être lancée au sujet de la connexion de l'axe ferroviaire Calais-Metz avec la plateforme ferroviaire en grand développement de Bettembourg (Luxembourg).



3. VOLET FLUVIAL

LE PORT DE GIVET

Créé il y a une centaine d'années par les fonderies de Pont-à-Mousson, le port de Givet avait pour vocation première d'alimenter la sidérurgie lorraine en charbon et en minerai de fer. Dans les années soixante, il a été le premier port fluvial français avec 120 salariés et 1,8 million de tonnes de marchandises transitées.

Quelques décennies plus tard, c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes qui reprend les rênes de l'activité jusqu'en janvier 2011 où, suite à un appel d'offres, elle confie la gestion du Port de Givet à la société Eau et Force, une filiale de Lyonnaise des Eaux. Cet équipement a fait l'objet d'investissements publics pour près de 20 millions € depuis le début des années 2000.



Plateforme portuaire de Givet

CONTEXTE

Situé sur la Meuse à grand gabarit (1 350 t), le port de Givet est distant des ports de la Mer du Nord de quelques journées de bateaux, soit 2 à 3 jours pour Anvers et 3 à 4 jours pour Rotterdam et Dunkerque. Il est également relié au réseau Freycinet vers le Sud et le bassin parisien (Meuse – Canal des Ardennes, Canal de l'Est). Il est aussi connecté à la voie ferrée Charleville-Givet.

Avec une superficie totale de 28 ha et 1 400 mètres linéaires de quais autour de trois darses, cet équipement stratégique de l'économie ardennaise met aujourd'hui à disposition des clients de nombreuses infrastructures :

- Plate-forme de stockage à conteneurs de plus de 10 000 m² ;
- Construction d'un bâtiment logistique de 2 000 m² ;
- Elargissement de la porte de garde ;
- Remise en service du rail sur le port ;
- Création d'une voirie spéciale colis lourds ;
- Acquisition d'outils de manutention.

Le port de Givet n'a de cesse d'aménager et de moderniser ses installations afin d'élargir ses débouchés, en accueillant par exemple de nouvelles marchandises.

PROSPECTIVE

Compte tenu de sa localisation, le gestionnaire actuel, Eau et Force, a pour ambition de faire du port de Givet une étape incontournable du trafic par voie d'eau entre la France et le Bénélux, ainsi qu'une référence du commerce fluvial en France.

4. VOLET AÉRIEN

Dans le cadre de sa politique transfrontalière, renforcée par l'ouverture de l'A304/E420 reliant Charleroi à Charleville-Mézières, le Département et la Région Wallonne ont engagé des discussions qui ont permis la mise en place d'un partenariat entre l'Aérodrome des Ardennes - Étienne Riché et Brussel South Charleroi Airport.

Cet accord permettra la réalisation d'un plan d'actions commun :

- Mise à disposition du Brussel South Charleroi Airport et de ses écoles de formation pour les pilotes professionnels des pistes de l'Aérodrome des Ardennes Étienne Riché ;
- Création depuis le site de l'Aérodrome des Ardennes Étienne Riché d'une navette-schuttle pour l'exploitation d'un service de transport régulier spécialisé international de passagers par autocars à destination de Brussel South Charleroi Airport ;
- Accueil sur l'Aérodrome des Ardennes Étienne Riché de vols d'affaires initialement prévus à destination de Brussel South Charleroi Airport, en cas de déroutement (problème technique ou météo) ;
- Participation à des actions communes de promotion et de communication autour de l'aviation d'affaires, de l'aéronautique et du territoire.

www.brussels-charleroi-airport.com



Aérodrome des Ardennes Étienne Riché



SANTÉ ET SOCIAL

1. L'OBSERVATOIRE FRANCO-BELGE DE LA SANTÉ-OFBS

(PILOTÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ GRAND EST)

Si les services du Conseil départemental des Ardennes accompagnent les patients ardennais vers la Belgique en cas de carence de réponses dans le champ du soin sur notre département, les liens avec l'Observatoire Franco-Belge portent avant tout sur le champ médico-social et les personnes en situation de handicap qui trouvent réponse à leur besoin d'hébergement sur le territoire belge.

Un travail a été conduit en ce sens par l'ARS Nord-Pas-de-Calais en lien avec l'AVIQ*, l'Agence pour une Vie de Qualité. Les Ardennes sont ainsi en lien avec la cellule « affaire internationale » et la mission « Territoire transfrontalier médico-social » de l'AVIQ. Le Conseil départemental des Ardennes a par ailleurs accès à une plateforme collaborative transfrontalière par SharePoint qui permet notamment d'accéder aux statistiques de l'ARS Hauts-de-France sur les citoyens français en Belgique.

Une convention globale avec les établissements belges pour l'accueil des personnes handicapées ardennaises s'inscrit ainsi dans la droite ligne des travaux de l'ARS et de l'AVIQ sur les établissements médico-sociaux.

PROSPECTIVE

La collectivité, qui développe déjà de nombreux partenariats avec les structures médico-sociales belges, souhaite accentuer ses relations transfrontalières en s'appuyant sur l'expertise de l'OFBS sur les besoins de la population handicapée et de l'offre médico-sociale sur la zone frontalière pour :

- favoriser les échanges de pratiques par l'organisation de rencontres entre les professionnels du champ médico-social des deux pays
- mutualiser les compétences en favorisant la circulation des professionnels belges et français entre établissements et services en cas de carence en ressources humaines
- contribuer à l'émergence de projets entre établissements et services français et belges pour améliorer la qualité de service aux usagers.

* l'AVIQ est un organisme belge d'intérêt public autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales au niveau de la Région wallonne



2. LA ZONE ORGANISÉE D'ACCÈS AUX SOINS TRANSFRONTALIERS (ZOAST) « ARDENNES »

PRÉSENTATION

Elaborée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), l'Agence Régionale de Santé côté français et deux mutualités belges (ANMC et Solidaris), la convention « ZOAST Ardennes » met en œuvre des dispositifs de simplification administrative et financière en matière d'accès aux soins à l'étranger.

Celle-ci garantit aux patients, dans le cadre de la libre circulation des personnes, la continuité des soins et leur prise en charge entre la France et la Belgique.

Le patient, qu'il soit Français ou Belge mais résidant en France, se voit ainsi offrir la possibilité de se rendre, sans autorisation médicale préalable, dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins. Cette convention qui s'inscrit dans le cadre du « parcours patient », est mise en œuvre depuis le 1^{er} février 2008.

La ZOAST Ardennes donne ainsi accès à tous les soins ambulatoires et hospitaliers dispensés sur les territoires de Dinant et Namur, à l'exception des soins liés à la procréation médicalement assistée.

La convention concerne les établissements de santé ardennais et de la province de Namur suivants :

- En Belgique : le CHU Mont-Godinne-Dinant (UCL de Namur), les centres de santé du Namurois (Philippeville-Couvin-Beauraing-Ciney) et, depuis 2009, le centre de santé des Fagnes à Chimay.

- En France : les Centres Hospitaliers de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay, Nouzonville, le Centre de Rééducation Fonctionnelle pour Adultes de l'UGECAM et depuis le 1^{er} mars 2013, les patients de la ZOAST d'Arlon.

L'objectif de cet accord des autorités sanitaires franco-belges est de garantir l'accès aux soins des personnes éloignées des hôpitaux de leur pays de résidence, en simplifiant les procédures administratives.

Les conditions de remboursement des soins ne changent pas. La prise en charge financière des soins se fait selon les règles du pays où les soins sont dispensés.

Afin d'accompagner les Ardennais, le Conseil départemental dispose de deux interlocuteurs au sein de la MGEN (projet COSERDO) et de l'Association de Soins Médicaux des Usagers de la Pointe (ASMUP 08).

PROSPECTIVE

Afin de s'assurer que les patients français accèdent effectivement aux soins ambulatoires et hospitaliers en Belgique sans entrave, le Conseil départemental des Ardennes pourrait développer les actions suivantes :

- Diagnostic local en collaboration avec la Délégation Territoriale Ardennes de l'ARS et les Communautés de Commune frontalières,
- Sous la conduite de l'ARS, étude sur l'opportunité d'étendre le territoire de la ZOAST,
- Information des services de la Collectivité sur le territoire Nord-Ardennes-Thiérache en lien avec la MGEN et l'ASMUP 08.



3. LE GEIE ALBATROS



Fondation Albatros site de Montcornet en Ardenne

La Fondation Albatros, créée en 2006 par des parents français et belges de personnes handicapées mentales sévères et profondes, dont des personnes autistes, a pour mission principale d'accompagner les établissements Albatros dans leur fonctionnement pour améliorer le confort et la qualité de vie des résidents.

L'Institut Albatros est autorisé à accueillir des personnes françaises dans ses structures belges. Il est par ailleurs reconnu comme établissement français du fait de ses activités sur notre territoire (site de Montcornet en Ardenne). C'est d'ailleurs à la demande du Président du Conseil départemental que l'Institut Albatros s'est vu confier la mission de créer un établissement dans les Ardennes en 2015. L'Albatros France (association loi 1901), gère l'immobilier sur le territoire ardennais de la fondation Albatros. Cette fondation est reconnue par la Fondation de France et la Fondation Roi Baudoin.

Le GEIE Albatros, Groupement Européen d'Intérêt Economique, est constitué de l'Institut Albatros Petite Chapelle (Belgique) et l'Albatros 08 à Montcornet (France). Son objet est de faciliter et développer des axes de coopérations transfrontalières dans le domaine médico-social.

Le GEIE fait partie du projet RESALIANCE qui a pour objectif de créer un dispositif innovant sur le territoire transfrontalier pour apporter aux personnes autistes, leur famille et leur environnement de nouveaux outils et méthodes améliorant leur qualité de vie et favorisant davantage de bienveillance de la part de la société. Ce projet, d'un montant de 1 363 961,46 €, bénéficie d'une subvention de 681 980,72 € (soit 50 %) du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

PROSPECTIVE

Le Département développe de longue date un partenariat actif avec l'Institut Albatros. C'est ainsi que la collectivité vient de l'autoriser à ouvrir les premières places en Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes Autistes (FAMA).

Validée par le Conseil départemental, une nouvelle structure d'hébergement de 32 places verra par ailleurs le jour dans la commune de Signy-le-Petit (France). L'Institut Albatros y accueillera 32 ressortissants ardennais. Les résidents hébergés au sein de ce foyer auront accès aux activités du site de Petite-Chapelle et du futur site de l'Albatros à Poteaupré (Belgique) situé à 15 minutes de Signy-le-Petit.

Ce projet a fait l'objet d'une garantie d'emprunt d'un montant de 3 200 000 €, accordée par la Commission permanente du Conseil départemental des Ardennes, réunie le 10 février 2017.

Le Conseil départemental des Ardennes accompagne par ailleurs le partenariat entre l'Institut Albatros et la fondation Chimay Wartoise qui met à disposition un site agricole entouré d'une cinquantaine d'hectares de terrain sur la commune de Chimay. Une rénovation complète du site avec une nouvelle infrastructure d'hébergement moderne permettra ainsi la création de 34 places d'hébergement supplémentaires. Le site, en cours d'aménagement, proposera aux personnes l'accès à des activités de maraîchage, de transformation et d'élevage accessibles pour la plupart des résidents de l'Albatros. Ces ateliers s'ajouteront au programme d'activités proposé sur les autres sites.

www.fondation-albatros.com
www.chimaywartoise.be



La Vallée de la Semoy à Haulmé

LE TOURISME

ÉTONNER
Ardenne
ENCHANTER

PRÉSENTATION

La politique du Conseil départemental des Ardennes en matière de tourisme, qui est l'un des atouts du territoire, fournit l'un des exemples les plus concrets de coopération transfrontalière via la mise en place de la « Marque Ardenne » avec la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg.

Sa gestion se fait par le **GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) « Marque Ardenne »**, dont la Présidente est actuellement Mme Dominique Arnould, conseillère départementale et Présidente de l'Agence de Développement Touristique (ADT) des Ardennes.

CONTEXTE

La « Marque Ardenne » s'appuie sur des valeurs communes avec une volonté de faire mieux ensemble. Elle traduit les valeurs autour desquelles tous les Ardennais peuvent se retrouver, y compris dans des outils de communication facilement appropriables.

Ces valeurs issues de l'identité du territoire sont traduites en langage graphique (un logo, des couleurs, des visuels...) et dans un vocabulaire propre (des mots-clés, des expressions...). Ce langage commun permet d'être repéré, de séduire, de fidéliser, de se démarquer des autres, de garantir ce qui est acheté, de fédérer... Et, in fine, de positionner le territoire à l'extérieur de ses frontières de manière positive.

PROSPECTIVE

Le GEIE « Marque Ardenne » a déposé et obtenu le financement, par le programme Interreg V A France-Wallonie-Flandre, l'accompagnement du portefeuille de projets Ardenne Attractivity et de ses trois projets constitutifs (Ardenne Ecotourism, Ardenne Ambassadors et Ardenne Marketing). D'un montant total de 2 487 768,06 €, le portefeuille de projets est financé par l'Europe pour un montant de 1 368 272,39 €, soit 55 % de l'opération.

Le portefeuille Ardenne Attractivity et ses 3 projets constitutifs ont pour ambition de faire de l'Ardenne française et belge un territoire compétitif avec pour finalité d'accroître l'attractivité globale via le tourisme et sa capacité à :

- intégrer les dimensions liées au développement durable dans son développement ;
 - rayonner en termes de notoriété et d'image ;
 - promouvoir ses produits et services ;
 - retenir et attirer des entreprises touristiques ;
 - attirer de nouvelles clientèles touristiques et allonger leur durée de séjour tout au long de l'année.
- C'est également dans ce cadre que le GEIE a lancé la réalisation d'un Guide du Routard transfrontalier « Ardenne », , publié en mai 2019 et qui a déjà été réimprimé depuis, du fait de son succès.

La structure a enfin initié une démarche de réflexion sur le devenir de la marque « Ardenne », notamment sur son développement et son extension aux secteurs non touristiques comme les produits issus de l'agriculture, afin d'en faire un véritable outil de valorisation économique à l'image du label « Produit en Bretagne ».

La « Marque Ardenne » se décline autour des 4 valeurs du territoire :

- le bien-être (L'Ardenne, Terre de quiétude, de sérénité, d'équilibre, de vitalité et de liberté ;
- l'authenticité (L'Ardenne, Territoire empreint de naturalité, de pureté, porté sur la nature, l'écologie, mêlant simplicité et fidélité) ;
- l'enchantement (L'Ardenne, Lieu de rêve et de poésie, du romantisme mais aussi de la créativité) ;
- le partage (L'Ardenne, Terre d'accueil, d'écoute, de respect, de rencontre et d'échange).

Dans le cadre du Budget Primitif 2019, le Conseil départemental des Ardennes a voté un crédit de paiement de 1 112 700 € au titre du programme d'actions 2019 de la structure et du suivi des projets transfrontaliers.

Il convient enfin de mentionner l'adhésion du Conseil départemental des Ardennes à l'association « Via Charlemagne », qui vient d'obtenir sa certification officielle par le Conseil de l'Europe en tant qu'itinéraire culturel reliant l'Europe du Nord à l'Espagne et à l'Italie.

PACTE DE DESTINATION ARDENNE

Dans le cadre de sa politique de développement du tourisme, la Région Grand Est a fait le choix de capitaliser sur la notoriété de ses cinq destinations touristiques (l'Ardenne, l'Alsace, la Champagne, la Lorraine et les Vosges). L'objectif est de renforcer l'identité de ces cinq destinations autour de thématiques communes.

Signé en juin 2019, le Pacte de Destination Ardenne (le 1er des 5 à l'être) prévoit 1 million d'€ d'investi pour les Ardennes dans une campagne de communication d'envergure. Le Musée Guerre et Paix en Ardennes et la Voie verte Trans-Ardennes, classée EuroVélo19, font partie de ces outils touristiques mis en lumière, grâce à une campagne d'affichage dans les grandes métropoles et les villes de taille intermédiaire du Nord Est de la France et de la Belgique

TOURISME MÉMORIEL

Depuis l'inauguration du Musée Guerre et Paix en Ardennes, propriété du Conseil départemental des Ardennes, le développement d'une collaboration avec le Bastogne War Museum (Belgique), situé à moins d'une heure de la frontière et à la fréquentation grandissante (+ de 130.000 visiteurs par an) se structure à travers plusieurs projets : ticketing promotionnel réciproque, prêts de collections, expositions temporaires communes, préparation de l'anniversaire en 2019 des 80 ans du début de la Seconde Guerre Mondiale et 75 ans de la bataille des Ardennes - Siège de Bastogne.

Par son statut de membre observateur de la Grande Région, le Conseil départemental des Ardennes est également devenu opérateur associé du projet Interreg V Grande Région « Land of Memories » - sur les traces des conflits à l'origine de l'Europe, consacré au tourisme de mémoire en Grande Région et qui traite des deux grands conflits du XXème siècle.

www.bastognewarmuseum.be

Voie verte le long de la Meuse



LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

1. INTERREG V FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN



La Coopération Territoriale Européenne (CTE), plus connue sous le nom d'Interreg, est une politique de l'Union Européenne qui fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions communes entre des acteurs issus de différents États membres. Au total, 10,1 milliards d'euros sont alloués par la Commission européenne à la Coopération Territoriale Européenne. Le volet transfrontalier de la CTE soutient la coopération entre des régions frontalières d'au moins deux États membres. Son objectif est à la fois de contribuer à résoudre des problèmes liés à l'existence de la frontière mais aussi, au travers de coopérations innovantes, de développer le potentiel de croissance de ces espaces transfrontaliers.

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans la volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions frontalières : le Nord-Pas de Calais, la Picardie (qui ont fusionnées depuis pour devenir les Hauts-de-France) et la Champagne-Ardenne (qui fait partie dorénavant du Grand est) en France; la Wallonie et la Flandre en Belgique. Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce, au bénéfice des populations de la zone.

Au total, 160 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront alloués au programme pour soutenir des projets répondant aux 4 thèmes de coopération :

- recherche, innovation et transfert de technologies
- compétitivité des PME
- patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques
- cohésion sociale, santé, formation et emploi

Le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen s'étend sur un territoire transfrontalier vaste, à cheval sur la France et la Belgique, qui jouit d'une situation privilégiée au cœur de l'Europe. Il couvre une superficie de 62.000 km² et comprend plus de 10,8 millions d'habitants.

Il regroupe les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, des Ardennes et de la Marne en France, les provinces de Flandre occidentale et orientale en Flandre et les provinces de Hainaut, de Namur et du Luxembourg en Wallonie.

L'Autorité de Gestion du Programme Interreg FWVL est Wallonie-Bruxelles International, (WBI), l'agence chargée des relations internationales pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

CONTEXTE

Depuis le début de la programmation 2014-2020, le Comité de pilotage du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen a sélectionné 143 projets issus de trois appels à projets, représentant un montant total de 306.188.589,37 € dont un apport FEDER de 157.135.994,53 €.

Le quatrième appel à projets, lancé le 13 février 2019, s'est clôturé le 30 avril 2019. 17 pré-projets ont été sélectionnée en juin 2019 et les dossiers définitifs, à remettre pour septembre 2019, seront examinés en novembre 2019.

En outre, 68 micro-projets ont été acceptés dans le cadre de trois appels à micro-projets pour un budget FEDER de 1.996.671 €.

A ce jour, 93,6 % de l'enveloppe de 170 M€ a donc été attribuée.

PROSPECTIVE

Les réflexions sur le futur programme Interreg VI ont été lancées en 2019, dans le but notamment d'y inscrire les problématiques du territoire ardennais en matière d'infrastructure et de développement du territoire (notamment la Marque Ardenne).

www.interreg-fwvl.eu

LE PROJET ARDENNE CYCLO

Itinéraires vélotouristiques en Ardenne transfrontalière

Le vélotourisme connaît un essor exceptionnel en Europe depuis plusieurs années. Ardenne Cyclo capitalise ainsi sur l'accroissement des clientèles vélo européennes pour matérialiser sur le 3 territoire transfrontalier 2 offres complémentaires et qualitatives de tourisme à vélo grâce à la connexion de tronçons isolés et la résorption de passages dangereux.

Cette nouvelle offre se situe autour des grands itinéraires européens transfrontaliers ceinturant l'Ardenne, à savoir l'EuroVelo 5 et La Meuse à vélo, permettant ainsi de capter une part de leur clientèle. On le sait, l'Ardenne jouit d'un gros potentiel de développement économique lié au vélotourisme et profite déjà d'une image de région «verte» où il fait bon pratiquer des activités sportives de pleine nature. C'est une région reconnue pour la beauté de ses paysages et pour ses nombreuses routes bucoliques. De plus, elle est aux portes des plus gros marchés du vélotourisme européen, l'Allemagne (1^{er} marché mondial) et les Pays-Bas, tandis que la pratique se développe en Angleterre, en France et en Belgique.

Ardenne Cyclo vise donc la création de 2 nouveaux produits touristiques complètement transfrontaliers, à savoir:

- Une boucle de 170km reliant La Meuse à Vélo et la Voie Verte Trans-Ardenne de Givet à Monthermé pour s'aventurer dans le sud-est namurois de Vresse à Beauraing, via Bièvre et Gedinne, ainsi qu'une incursion en Luxembourg belge via les communes de Wellin et Daverdisse et ses réseaux PIC-Verts et Pré-RAVeL. Au fil du parcours, le cyclotouriste traverse de magnifiques paysages typiques de l'Ardenne et passe par de nombreux sites touristiques tels que grottes, plus beaux village de Wallonie...
- Un itinéraire de 110km reliant l'EV5 à La Meuse à vélo. Au départ de Ste-Ode en Luxembourg belge et orienté nord-sud, il traverse ensuite les communes de Libramont, Neufchâteau, Bertrix, Herbeumont et Florenville en passant par la célèbre Vallée de la Semois. A hauteur du RAVeL de Munio, il passe la frontière pour rejoindre Carignan puis longe la Chiers jusque Douzy et enfin Remilly-Aillicourt où il se connecte à La Meuse à vélo. De plateaux en vallées, l'itinéraire passe par une mosaïque de paysages variés, ainsi que par des sites patrimoniaux emblématiques de l'Ardenne, comme le viaduc de Conques surplombant la Semois à 40m de hauteur.

En vue de renforcer le marketing, le projet Ardenne Cyclo travaillera étroitement avec le projet EuroCyclo, ainsi qu'avec le portefeuille de projets Ardenne Attractivity.

D'un montant de 4 339 803,15 €, ce projet bénéficie d'un accompagnement de 2 169 901,55 € du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, soit 50 %, dont 415 987,54 € pour le Conseil départemental des Ardennes.

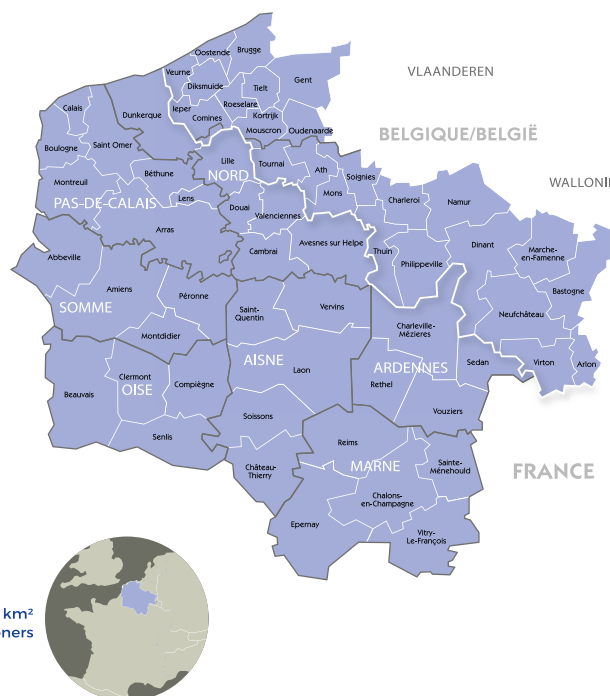
LE MICRO-PROJET VALLUS

L'Ardenne Belge et Française, Territoire d'origine de la moissonneuse gauloise

L'ancêtre gauloise de la moissonneuse, Vallus pour les romains, est connue par des sculptures et des textes mais reste un mystère scientifique qui pourrait être en partie résolu par une découverte de dents en fer réalisée par la Cellule Archéologique des Ardennes.

Le micro-projet VALLUS vise à expérimenter cette hypothèse, à la faire partager aux populations frontalières et à fédérer un réseau scientifique et de lieux culturels par-delà la frontière : la Cellule Archéologique apporte une nouvelle théorie scientifique à tester, Malagne, Archéoparc de Rochefort pratique l'expérimentation scientifique, le musée archéologique d'Arlon conserve une représentation de la moissonneuse et le musée de l'Ardenne a vocation à présenter au public les dents découvertes.

Ce projet, d'un montant de 30 000 € est financé à 100 % par le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.



62.000 km²
10.800.000 habitants/inwoners

2. LA GRANDE RÉGION



La Grande Région est un groupement européen de coopération territoriale (GECT) réunissant des divisions territoriales allemandes (Lands de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat), belges (la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone), françaises (l'ancienne région Lorraine, intégrée à la Région Grand-Est, et le Département des Ardennes, membre observateur depuis le 1er janvier 2018) et le Grand-duché de Luxembourg.

Elle a pour but d'améliorer la coopération politique, économique et les partenariats entre les différents acteurs.

CONTEXTE

Au sein de l'espace de la Grande Région, l'Union Européenne a mis en un programme Interreg V Grande Région, dans le but de soutenir la coopération transfrontalière sur une zone éligible spécifique du territoire pour la période de programmation 2014-2020 avec une enveloppe de 140 millions d'euros.

Au niveau de la France, la zone éligible correspond à l'ancienne région Lorraine, soit les Départements de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

www.granderegion.net

PROSPECTIVE

Par son statut de membre observateur de la Grande Région, le Conseil départemental des Ardennes est devenu opérateur associé du projet Interreg V Grande Région « Land of Memories » - sur les traces des conflits à l'origine de l'Europe, consacré au tourisme de mémoire en Grande Région et qui traite des deux grands conflits du XXème siècle.

Dans le cadre des négociations post 2020, le maintien du Programme Interreg Grande Région dans son périmètre actuel exclue les Ardennes pour une prochaine programmation. La mise en place d'un groupe de travail sur cette question, permettant d'inclure le Département des Ardennes à ce futur programme, est en cours d'études.

3. LE PROJET ESSAIMAGE



Le projet « Essaimage » est une étude prospective territoriale, qui s'est réalisée sur 2015 et 2016 dans l'arrondissement de Philippeville par le Bureau Economique de la Province de Namur, dans le but d'identifier des actions concrètes pouvant être mises en œuvre à l'horizon 2025-2030 afin de favoriser le redressement économique de la région.

Ces réflexions ont été étendues au sud de la Province du Hainaut, afin d'étudier l'ensemble du territoire situé au sud des villes de Charleroi et de Namur, ce qui correspond à la zone frontalière aux Ardennes, de Givet jusque Signy-le-Petit. Cet aspect transfrontalier, renforcé par la présence sur ce territoire de l'axe E420 Charleville-Mézières/Charleroi, a ainsi amené le BEP de Namur à associer les services du Département à cette démarche.

www.bep.be/essaimage

Les 58 actions ont été identifiées et regroupées au sein de 8 grappes structurantes

- Smart Territoire et Connectivité,
- Circuits courts alimentaire,
- Energie,
- Mobilité
- Tourisme,
- Culture,
- Emploi et formation,
- Bien et mieux vieillir.

Doté d'un budget total de 500 K€ (125 K€ sur 4 ans), l'opération est financée par la Province de Namur, la Fondation Chimay, les Communes et le BEP. La dépense principale est relative à l'emploi d'un animateur territorial.

Il est à noter qu'un des projets principaux de cette opération est la promotion de l'axe E420/A304.

4. LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT)

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association créée en 1997 par le gouvernement français. Elle est soutenue au niveau national par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Outre-Mer, et la Caisse des Dépôts.



Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. Elle assure l'interface entre les différentes parties prenantes pour trouver les solutions transfrontalières aux bons niveaux.

A ce jour, la MOT a concentré ses travaux sur la coopération transfrontalière de proximité et l'aide à la définition de politiques s'inscrivant dans des territoires transfrontaliers. Depuis 2011, elle propose également un nouveau service, le bon-à-tirer d'une journée de travail, qui permet de bénéficier d'une journée de travail annuelle de l'équipe technique de la MOT dédiée à chaque adhérent (deux l'année de son adhésion).

À ce jour, elle compte presque 70 adhérents, issus de 10 pays européens.

CONTEXTE

La Commission Permanente du Conseil départemental des Ardennes, réunie le 21 juillet 2017, a validé l'adhésion de la collectivité à la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Cette adhésion a été renouvelée pour 2018 et 2019.

En parallèle, suite à des échanges avec IDELUX, structure de la Province du Luxembourg en charge du développement économique et de la gestion de l'environnement, et le Député et Conseiller régional Jean-Luc Warsmann, un colloque consacré à la coopération transfrontalière s'est tenu à la Préfecture des Ardennes en mai 2018. Cette réunion est partie du constat que la partie frontalière de la Province du Luxembourg avec la France (principalement

avec les Ardennes) est en situation difficile en termes de chômage et de perte de population, situation partagée par le BEP de Namur (ce qui a justifié la mise en place de l'opération ESSAIMAGE)

Au cours de cette réunion, La MOT a conseillé de mettre en place un diagnostic transfrontalier, recensant les obstacles et les points de dissension du territoire, afin de faire connaître le territoire au niveau national et de proposer ensuite une liste de quelques projets couvrant les Ardennes Franco-Belges. En matière de coopération transfrontalière, la structure a évoqué une liste de 4 à 5 territoires à visiter, en rappelant que la mise en place d'une structure est la dernière étape à réaliser.

PROSPECTIVE

Le plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier des Ardennes franco-belges, porté par la MOT et IDELUX, a été lancé en 2019, avec la participation du Conseil départemental des Ardennes.

Grâce à cet audit transfrontalier, le territoire ardennais disposera d'un document stratégique territorial, illustré de cartes et de modèles graphiques et décliné selon plusieurs axes de développement. Le plan sera un outil d'aide à la décision, prospectif et évolutif et en articulation avec les outils de planification des collectivités dans le but :

- d'améliorer le dialogue franco-belge dans sa portion ardennaise, notamment en termes de vision commune sur le développement du territoire transfrontalier ;

- de contribuer au développement du positionnement régional du territoire transfrontalier ardennais au sein de ces deux régions administratives d'appartenance (Wallonie et Grand Est), et de la notoriété du territoire au sein de l'ensemble des autres espaces frontaliers à l'intérieur de la France et de la Belgique ;
- de construire une vision spatialisée et partagée par les différents acteurs et institutions de part et d'autre de la frontière de l'avenir du territoire transfrontalier ;
- de permettre au territoire de proximité des Ardennes franco-belges de participer pleinement à la stratégie transfrontalière franco-belge dans la perspective 2021-2027, notamment dans le cadre de la programmation Interreg France Wallonie Vlaanderen et du développement l'élaboration d'une politique transfrontalière de la France, déclinée par des stratégies par frontière.

5. BUREAU EUROPE GRAND EST À BRUXELLES



Alsace Lorraine Champagne-Ardenne
Bureau Europe Grand Est

Installés à Bruxelles au milieu des années 1980, les bureaux de représentations des collectivités territoriales des pays membres de l'Union Européenne assurent une fonction de représentation et de défense des intérêts de leur territoire auprès des institutions communautaires. Ils ont également un rôle de veille législative européenne et de diffusion d'information au niveau local. A ce jour, plus de 330 bureaux sont présents à Bruxelles.

Suite à la création de la Région Grand Est, le nouvel exécutif de cette collectivité a souhaité fusionner les représentations existantes, à savoir le Bureau Alsace Europe, 1^{ère} représentation régionale française à Bruxelles créé en 1990, et la Délégation Lorraine-Champagne-Ardenne, avec comme objectif de faire du Grand-Est la Région européenne de référence au niveau français.

Les missions de cette nouvelle structure, mise en place au 1^{er} janvier 2018 et dénommée Bureau Europe Grand Est, seront :

- le lobbying ;
- l'information et la veille ;
- l'aide au montage de projets ;
- l'accueil de délégations et organisation de rencontres, réunions et rendez-vous personnalisés ;
- la formation ;
- la coordination en région des affaires européennes de ses partenaires.

L'adhésion permet également de disposer de locaux en plein cœur de Bruxelles, à savoir une salle de réception, une salle de conférence ou une salle de réunion, ce qui permet l'organisation de conférences de presse ou toute autre manifestation de promotion.

Cette structure comporte à ce jour 16 membres, à savoir la région Grand-Est, 4 conseils Départementaux (des Ardennes, de la Meuse, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), 4 agglomérations (l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace, Colmar Agglomération et le Grand Reims), une association des maires et présidents d'intercommunalités de (l'ADM 54), les 3 chambres consulaires régionales et 3 universités (Strasbourg, Haute Alsace et Reims Champagne-Ardenne).

CONTEXTE

La Commission Permanente du Conseil départemental des Ardennes, réunie le 20 février 2018, a validé la participation de la collectivité au Bureau Europe Grand Est à Bruxelles par adhésion à l'Association pour la Promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA). Cette participation a été renouvelée pour 2019.

www.europe-grandest.eu

PROSPECTIVE

L'adhésion au Bureau Europe Grand Est permet de renforcer les 6 autres dossiers stratégiques transfrontaliers du Conseil départemental des Ardennes, à savoir :

- l'E420/A304, en accompagnant sa promotion au sein des instances européennes et en rappelant, auprès de ces mêmes instances, le position stratégique des Ardennes et de ses axes européens, avec également l'E44 qui relie Le Havre, au réseau autoroutier allemand et centre-européen, via Luxembourg et Giessen (Allemagne) ;
- la remise en service de la ligne Givet/Dinant - Reims/Namur, avec une action de lobbying auprès de l'Union Européenne pour rappeler que, sans connexion au niveau de Givet – Dinant, 250 km séparent le tripoint France-Belgique-Luxembourg (qui est aussi le point d'entrée ferroviaire Mont-Saint-Martin - Athus en Belgique) du prochain point d'entrée ferroviaire entre la France et la Belgique, situé près de Maubeuge ;
- le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, pour défendre les nouvelles orientations du futur programme Interreg VI, notamment en y inscrivant les problématiques du territoire ardennais en matière d'infrastructure et de développement du territoire (avec l'extension de la Marque Ardenne du Tourisme vers l'ensemble du monde économique, dont l'agroalimentaire).
- la Grande Région, avec un soutien permettant de faire des Ardennes un membre à part entière de cette structure (et non plus un simple membre observateur) et de rendre le territoire éligible au futur programme Interreg VI Grande Région ;
- la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), en relayant auprès des instances européennes les résultats du diagnostic territorial lancé par la Mission Opérationnelle Transfrontalière sur la frontière franco-wallonne afin d'identifier et de justifier les actions spécifiques à mener et à accompagner sur territoire ;
- le projet Essaimage, pour lequel 28 projets sont susceptibles d'être transfrontaliers (dont 21 avec les services du Département) sur les 58 identifiés, soit des actions pour lesquelles la structure peut identifier des accompagnements européens.



Siège du Bureau Europe Grand Est de Bruxelles

LES AUTRES POLITIQUES TRANSFRONTALIÈRES

1. LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ARDENNAISE

CONTEXTE

Ce secteur est l'une des principales politiques communes de l'Union Européenne et est concerné par les négociations en cours sur la politique communautaire post-2020.

Le Conseil départemental travaille en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes. La Région Wallonne a fait part de son intérêt pour une réflexion commune à l'échelle régionale, les Ardennes transfrontalières pouvant constituer un pivot central.

Cette réflexion a notamment abouti à la signature, au cours de l'édition 2018 de la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, d'une déclaration commune sur le devenir de la Politique Agricole Commune (PAC) signée par la Région wallonne, la Région Grand Est, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, le Conseil départemental des Ardennes et le Conseil départemental des Ardennes.

PROSPECTIVE

L'agriculture ardennaise devrait être, en 2020, le 1^{er} bénéficiaire des réflexions sur la valorisation de la Marque Ardenne dans d'autres secteurs que le Tourisme.



2. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONTEXTE

Pour doter le département d'un équipement attractif pour les étudiants et complémentaire avec les autres sites de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), le Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc, composé de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, du Département et de la Région Grand Est, développe l'actuel campus de Charleville-Mézières.

La mise en service de ce nouveau campus est prévue pour la rentrée 2019, pour un coût total de 16 millions €, dont 3 millions € financés par le Conseil départemental des Ardennes.

Au titre du Budget Primitif 2019, le Conseil départemental des Ardennes a voté un crédit de paiement de 1 million € pour cette opération.

www.univ-reims.fr

PROSPECTIVE

Au-delà de la création de ce campus, le Conseil départemental soutient le développement de son offre de formation avec des partenariats européens (belges notamment grâce à la prochaine mise en service de l'autoroute A304/E420, luxembourgeois et sarrois) et internationaux, en lien également sur une échelle plus globale avec la réforme de la carte scolaire, touchant les collèges ardennais.

Des coopérations déjà existantes en matière de formation et de recherche technologiques sur les matériaux peuvent s'appuyer à Charleville-Mézières sur une plateforme d'excellence reconnue au niveau national, dédiée à la fabrication additive Platinum 3D.



3. LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

Une commission permanente de sécurité a été mise en place suite à la signature, en juillet 2014, d'un protocole d'accord de coopération et de concertation transfrontalière en matière de sécurité entre le Gouverneur de la Province de Namur et le Préfet des Ardennes.

Celle-ci rassemble les services de sécurité, les autorités administratives et les autorités judiciaires tant belges que françaises.



4. L'EMPLOI

En matière d'emploi, l'objectif est de favoriser les flux de main d'œuvre à destination des bassins d'emploi en tension belges et luxembourgeois par une amélioration des transports publics de voyageur, sur l'axe routier et ferroviaire Charleville - Sedan - Longwy - Arlon - Luxembourg en coopération avec les Départements voisins (notamment la Meuse).

« PRÊT À L'EMPLOI » : LE CIRCUIT-COURT DE L'INSERTION

Le Conseil départemental des Ardennes organise des Rencontres « Prêt à l'emploi » sur tout le territoire afin de mettre en relation directe les entreprises et les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).



job.cd08.fr

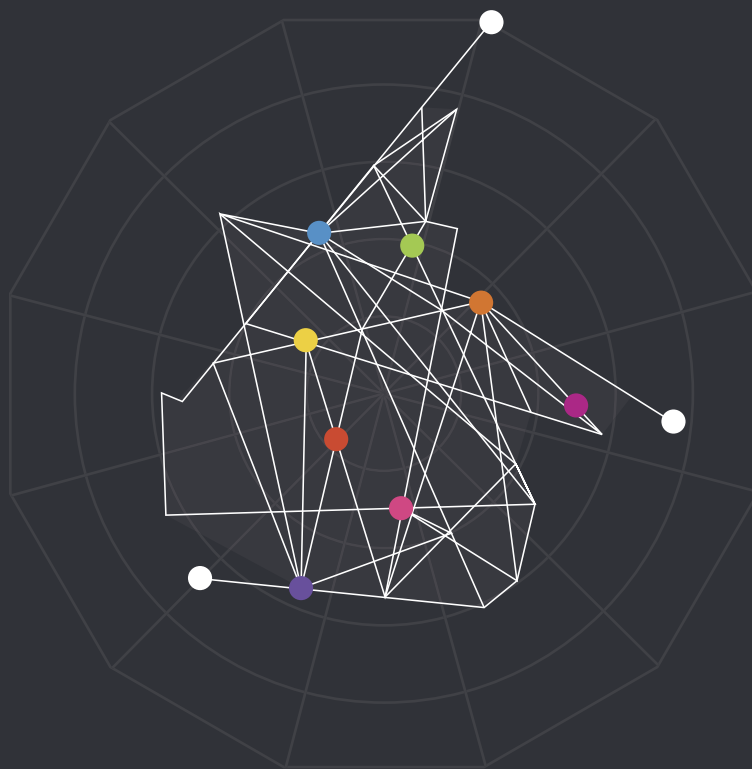
Le Département est partenaire d'Ardennes Développement, agence de développement économique.



www.ardennes-developpement.com



LES ARDENNES, C'EST L'EUROPE AU QUOTIDIEN !



Hôtel du Département
CS 20001
08011 Charleville-Mézières Cedex

03.24.59.60.60
conseil-departemental-ardennes@cd08.fr

